**BAIL DE RÉSIDENCE PRINCIPALE**

**MODÈLE DE PRÉAVIS PERMETTANT AU BAILLEUR DE METTRE FIN**

**À UN BAIL DE COURTE DURÉE POUR OCCUPATION DES LIEUX LOUÉS**

EXCLUSIVEMENT POUR LES BAUX DE COURTE DURÉE

CONCLUS OU RENOUVELÉS A PARTIR DU 1er SEPTEMBRE 2018 !

**Que savoir, que faire ?**

Le bailleur peut mettre fin à un bail de courte durée (3 ans max.), à tout moment, moyennant un préavis de 3 mois. Le préavis doit être motivé pour occupation des lieux loués, que ce soit personnellement ou en faveur du conjoint ou cohabitant légal, ainsi que de parents ou alliés jusqu’au second degré du bailleur, de son conjoint ou cohabitant légal. ATTENTION : un préavis pour occupation ne peut pas être donné avant la deuxième année de la location. Le preneur peut réclamer au bailleur une indemnité d’un mois de loyer. Le préavis est envoyé par lettre recommandée. Le préavis prend cours le premier jour du mois qui suit celui au cours duquel il est envoyé *(envoi le 16 octobre = prise de cours au 1er novembre).*

**En pratique**

**Date**

**Lettre recommandée**

Madame / Mademoiselle / Monsieur,

Par la présente, je tiens à vous informer que je désire mettre fin au bail vous donnant en location une maison / un appartement / un studio / une chambre situé(e) .................................................................................................................................................

En effet, je souhaite occuper personnellement les lieux que je vous loue / faire occuper les lieux par ……………………………………………….. *(identité complète de l’occupant)*, mon / ma …………………………………. *(lien de parenté avec le bailleur, son conjoint ou cohabitant légal).*

Le préavis prend cours le …/ …/ ….… pour se terminer le …/ …/ …….

Veuillez agréer, Madame / Mademoiselle / Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**SIGNATURE DU BAILLEUR**